



DES CHANGEMENTS SUR LA GESTION DE L'EAU À CHIROLS

Plusieurs réunions de l'Atelier projet Eau et Assainissement ont amené les participants à envisager un référendum pour demander le choix de la population quant à l'éventualité d'une adhésion au Seba.

En 2022, les tarifs de l'eau potable du Seba étaient supérieurs d'environ 10 % à ceux de la commune. Le mois dernier, les tarifs du Seba ont très sensiblement augmenté, en partie à cause de leur facture d'électricité qui est passée de 300 000 € en 2021 à 1 000 000 € en 2022.

L'adhésion de la commune au Seba supposerait donc une augmentation des tarifs d'environ 30 %. La question de la nécessité de l'organisation du référendum mérite donc d'être posée.

Le dernier conseil municipal a décidé pour 2023 quelques modifications de la gestion de l'eau :

- les **relevés des compteurs** étaient effectués jusqu'à maintenant en juin et en octobre, périodes pendant lesquelles les employés communaux sont très occupés, entre autres par le débroussaillage, ils seront dorénavant réalisés **une seule fois par an : début Janvier** ;
- la **double tarification est donc supprimée**.
- une **augmentation de nos tarifs** est nécessaire et bien que très inférieure à celle du Seba, elle n'est pas anodine. L'abonnement passera de 110 à 120 €, et le tarif unique de l'eau a été fixé à 1,75 € le m³. Cela nous permettra de financer le changement de canalisation de la plaine du Fez et de poursuivre l'extension du réseau jusqu'au hameau de La Vaysse.

A l'avenir, deux factures d'eau seront adressées aux abonnés :

- l'une après le relevé donc fin janvier, début février qui comprendra l'abonnement pour le premier semestre et la consommation indiquée par le relevé
- l'autre début juillet, avec l'abonnement pour le deuxième semestre et la consommation estimée du premier semestre, en se basant sur les années précédentes ou bien sur une auto-relève communiquée à la mairie par les abonnés qui le souhaitent.

Exceptionnellement pour 2023, étant donné que les dernières factures ont été réglées en fin d'année 2022, la première facture ne sera pas envoyée en janvier 2023 mais en fin mars 2023 et la deuxième facture ne sera pas envoyée en juillet 2023 mais en septembre 2023.